Nouvelle demande



Licence individuelle délivrée en vertu de la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité

Veuillez lire attentivement les renseignements contenus dans cette formule. Ils fournissent des détails importants concernant votre demande et les documents que vous devez soumettre et renouveler afin d'éviter que votre licence cesse d'être valide.

Il convient de noter que si votre licence cesse d'être valide, vous pourriez avoir à remplir une nouvelle demande et y joindre de nouvelles vérifications du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements.

Vos renseignements personnels sont recueillis conformément à l'article 6 de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité* et à l'article 36 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, en vue d'établir votre admissibilité à une licence délivrée en vertu de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité*.

Toute question au sujet de la collecte des renseignements personnels fournis sur cette formule peut être adressée au registraire, Détectives privés et gardiens de sécurité, 155, rue Carlton, bureau 1800, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8, téléphone : 204 945-2825.

téléphone : 204 945-2825.						
Type de licence (cochez la case ap	propriée):					
☐ Détective privé (DP) ☐ Gardien de sécurité (GS) ☐ Détective privé et gardien de sécurité (DP et GS)						
☐ Licence temporaire (gardiens de sécurité seulement, pour une période de six mois)						
Avez-vous besoin d'une exemption du port de l'uniforme? (agents de prévention des vols seulement) Oui Non (Si c'est le cas, annexez une « Formule de demande – Exemption du port de l'uniforme ».)						
Droits de licence (non remboursal ☐ Droits annuels (DP ou GS) : 30 \$ ☐ Droits annuels (DP et GS) : 60 \$		nporaire (GS) : 30 \$	Total ci-joint :	\$		
Partie 1 – Renseignements sur le	requérant					
Nom Prén	om	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance (année mois, jour)	e,		
Ancien nom officiel (s'il y a lieu)	Adresse postale	du domicile	Ville			
Province, État	Code postal, Zip	Code				
N° de téléphone au domicile	N° de téléphone d	cellulaire	Courriel			
Partie 2 – Vérification du casier ju	diciaire					
Votre formule de demande dûment remplie doit être accompagnée d'une vérification du casier judiciaire à jour. Celle-ci doit dater d'au plus six mois avant son dépôt auprès du registraire. 1. Avez-vous déjà été accusé(e) et (ou) reconnu(e) coupable d'une quelconque infraction dans un pays, État, province ou territoire pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon? Oui Non						

Si c'est le cas, veuillez en fournir les détails dans les espaces ci-dessous (rajoutez des pages au besoin) :						
Infraction	Date de l'infraction	Ville/province/État/Pays	Service de police	Peine		
		46.48.1.4.8				
Vous n'avez pas à inclure les condamnations ayant fait l'objet d'un pardon, les infractions pour excès de vitesse et les infractions de stationnement, ou les déclarations de culpabilité sous le régime de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> (Canada).						
Remarques :						
Si la vérification du casier judiciaire indique que vous avez des antécédents criminels, vous devez joindre à votre demande une lettre (appelée aussi transcription) d'un service de police dressant la liste de vos condamnations et des peines s'y rapportant.						
Les vérifications de	u casier judiciaire et les	s transcriptions (s'il y a lieu) o	doivent être renouvelée	es tous les trois ans.		
Le registraire pourrait vous demander de fournir de plus amples renseignements au sujet de votre casier judiciaire.						
Renseignements	additionnels					
11 Le registraire peut demander à un requérant ou au titulaire d'une licence de fournir des renseignements additionnels. Il peut également exiger l'attestation sous serment ou autrement de tout renseignement ou document nouveau ou préalablement soumis.						
Partio 2 – Várificati	on du rogistro concorn	ant les mauvais traitements				
Partie 5 – Verilicati	on du registre concern	ant les mauvais traitements				
		npagnée d'une vérification du plus six mois avant son dépຕໍ				
2. Votre nom a-t-il de	éjà figuré dans la base d	e données du registre concerna	ant les mauvais traiteme	nts? 🗌 Oui 🗌 Non		
Remarques :						
Les vérifications de	u registre concernant l	es mauvais traitements doive	nt être renouvelées tou	us les trois ans.		
	rait vous demander de t les mauvais traitemer	fournir de plus amples rense nts.	ignements au sujet de	la vérification du		
Renseignements	additionnels					
additionnels. I		requérant ou au titulaire d'u l'attestation sous serment ou au				

Partie 4 – Renseignements personnels
3. A-t-on déjà refusé de vous délivrer une licence de détective privé ou de gardien de sécurité au Manitoba ou dans tout autre province, État ou pays? (cochez la case appropriée)
☐ On n'a jamais refusé de me délivrer une licence.
☐ On a refusé de me délivrer une licence à ces occasions (rajoutez des pages au besoin) :
4. A-t-on déjà suspendu ou annulé votre licence de détective privé ou de gardien de sécurité au Manitoba ou dans tout autre province, État ou pays? (cochez la case appropriée)
☐ On n'a jamais suspendu ou annulé ma licence.
☐ On a suspendu ou annulé ma licence à ces occasions (rajoutez des pages au besoin) :
Partie 5 - Photographie
Une photographie récente en couleur doit être jointe à votre demande. Veuillez cocher la case ci-dessous correspondant au type de photo fournie :
☐ Papier photo
☐ Format numérique (format de fichier JPEG seulement)
Remarques :
Si vous joignez une photo numérique, vous devez l'envoyer par courriel à pisg@gov.mb.ca. Indiquez votre nom et prénom comme titre de la photo et comme objet du courriel. Les photos stockées dans une clé USB, un CD ou un autre dispositif portatif ne sont pas acceptées.

Les photos qui ne se limitent pas à la tête et aux épaules ou qui sont floues, obscurcies par l'ombre ou en

Les photos doivent être renouvelées tous les trois ans ou si votre apparence a considérablement changé.

mauvais état pourraient être rejetées et la demande renvoyée au requérant.

Partie 6 - Preuve de formation et (ou) de compétence

Conformément à l'article 10 de la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité :

Enquête sur un requérant

10) Le registraire ou la personne qu'il autorise peuvent procéder aux enquêtes qu'ils jugent indiquées quant à la réputation, aux antécédents criminels, à la situation financière et à la compétence d'un requérant ou d'un titulaire de licence, auxquels ils peuvent demander de passer les examens que le registraire estime nécessaires pour déterminer leur compétence.

Je consens à ce que le registraire procède aux enquêtes visées à l'article 10 précité et communique à cette fin mes renseignements personnels.

Partie 7 – Déclaration

Je déclare, au meilleur de ma connaissand véridiques.	ce et de ma croyance, que les	renseignements figurant sur cette demande	sont	
	Fait le :			
	(année, mo			
Nom du requérant (en lettres moulées) :				
Signature du requérant :				
Signature d'un commissaire à l'asserment	ation de la Province du Manito	oba		
Mon mandat se termine le	jour d'(de)			